



Office of the Leader of the Opposition
Bureau du Chef de l'opposition

DOCUMENT D'INFORMATION

14 mai 2004

Aider les Canadiens à épargner pour l'avenir : un Régime enregistré d'épargne viagère

En 2003, le taux d'épargne des foyers canadiens a chuté au pourcentage record de 1,3 % du revenu familial. Depuis quelques années, pour la première fois, les Canadiens épargnent moins que leurs voisins américains. Cela signifie qu'il y a moins d'argent à investir dans l'économie, et que les familles canadiennes auront moins d'argent pour leur retraite ou l'éducation postsecondaire.

Les Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) sont un excellent outil d'épargne et d'investissement pour de nombreux Canadiens. Mais l'une de leurs limites est que bien que le fait d'investir dans un REER permette de payer moins d'impôt, les Canadiens risquent de devoir supporter un lourd fardeau fiscal quand ils récupèrent ces fonds au moment de leur retraite – et ne pas avoir droit aux prestations de la Sécurité de la vieillesse. Selon certains économistes, il est peu avantageux pour les familles canadiennes à revenu moyen ou faible d'investir dans un REER.

L'une des suggestions pour encourager l'épargne retraite consiste à créer un régime d'épargne ressemblant aux REER, mais qui, au lieu de reporter les impôts au moment du retrait, prévoirait le paiement immédiat de l'impôt. Les Canadiens pourraient déposer des montants nets d'impôt dans ce nouveau fonds, et le retrait au moment de la retraite (ou pour d'autres dépenses majeures comme l'achat d'une maison ou des études universitaires) serait exempt d'impôt, peu importe l'appréciation.

Le Parti conservateur propose d'offrir un tel véhicule d'épargne, appelé le Régime enregistré d'épargne viagère (REEV).

Le REEV serait particulièrement avantageux pour les Canadiens à revenu faible ou moyen, qui doivent souvent payer plus d'impôt à leur retraite que pendant leur vie active. Cela encouragerait les personnes à revenu faible ou moyen à épargner plus pour leur retraite, et leur permettrait d'avoir un meilleur rendement sur leurs investissements qu'avec les REER.

De plus, le REEV permettrait aux Canadiens d'épargner pour des choses dont ils auront besoin avant leur retraite. Il permettrait aux jeunes de mettre de l'argent de côté pour acheter une maison. Il permettrait aux Canadiens d'épargner pour leur éducation ou celle de leurs enfants – ce qui encouragerait l'éducation permanente.

De nombreux économistes recommandent la création d'un véhicule d'épargne retraite à impôt prépayé, notamment l'Institut C.D. Howe, qui a fait cette recommandation en 2001. Dans le budget fédéral de 2003, les Libéraux ont dit qu'ils étudieraient cette option, mais le gouvernement Martin n'y a jamais donné suite.

Un gouvernement conservateur va créer un Régime enregistré d'épargne viagère. Les Canadiens pourront y investir jusqu'à 5 000 \$ par année, et les fonds investis seront exempts d'impôt au moment du retrait.

Les épargnes récupérées ne seront pas imposables, et ne seront pas considérées comme un revenu aux fins de la Sécurité de la vieillesse.

Le REEV n'imposera aucun coût direct au Trésor public. La perte de recettes découlant des gains en capital sera compensée par la baisse du coût des congés fiscaux des REER, alors que les Canadiens répartiront leurs économies entre les deux véhicules.